

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 09 juillet 2012**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
MM. les adjoints Christian RICHERT, Philippe OBRECHT, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mme la conseillère Brigitte BURGER
MM. Charles MEHL, Albert DUB, Christian DIEBOLD, Bernard RIEHL, Norbert PONTA, Marc KLEIN, Jacky JACOB, Mathieu DURINGER, Michel ETTLINGER, Claude WEISS,

Absents excusés : Mme Véronique ERNEWEIN qui donne procuration à M. Bernard RIEHL
M. Valentin GEBHARDT qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
M. Jacky HARTSTREISEL

Absent non excusé : ./.

En première partie de soirée, à 19h30, M. PEPE Romuald de la société GENEDIF a présenté le fonctionnement du défibrillateur automatique, acquis dernièrement par la commune avec le soutien financier de l'association « In Schwingelse » et de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Schwindratzheim. Etaient invités à participer à la réunion : M. DUTT Paul, Chef de corps et M. HORN Thierry, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Schwindratzheim.

A l'issue de la démonstration, Mme le Maire a souligné la volonté de solliciter les sapeurs-pompiers pour une initiation aux gestes de premiers secours associés au défibrillateur sur une personne inconsciente en arrêt cardio-respiratoire.

1) Demande de subvention pour ravalement de façades

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil, la demande de subvention formulée par Monsieur REISSER Lionel pour les travaux de ravalement de façades (peinture) de sa propriété 1 rue du Gal Leclerc. La surface à prendre en compte et entrant dans les critères est de 200m² à raison de 2€/m² pour la peinture. Le bâtiment datant d'après 1900, non compris dans le périmètre fixé par le Département, bénéficiera de la seule aide communale.

Adopté à l'unanimité

2) Convention de partenariat au titre du PIG Rénov'Habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien

Lors de la réunion du 26 mars dernier, les élus du Conseil Général du Bas-Rhin, ont revu les modalités de fonctionnement du dispositif d'aide à l'habitat traditionnel bas-rhinois visant à améliorer et embellir les anciennes maisons bas-rhinoises dont la date de construction est antérieure à 1900.

Les principales modifications ont été présentées aux collectivités partenaires du dispositif le 02 février à Saverne.

Celles-ci concernent :

- L'introduction, à partir du 1^{er} juin 2012, d'un plafond de ressources pour les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale et d'une obligation de conventionner le logement pour les propriétaires bailleurs;

- L'exclusion des bâtiments ne constituant pas de l'habitation à l'issue des travaux (annexe, grange, etc...);
- Création d'un guichet unique confié à un opérateur de suivi-animation pour les projets de travaux;
- Les préconisations de travaux devront systématiquement être validées par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), pour pouvoir être financés.

La commune avait adhéré au système en place à ce jour par délibération du 22 novembre 1999, subventionnant également les maisons plus récentes à l'intérieur du périmètre arrêté par le Conseil Général. Par la suite elle a décidé d'élargir son périmètre d'intervention à toutes les constructions de plus de vingt ans d'âge sur son territoire. Une dernière décision du 17 juillet 2006 a même octroyé des subventions aux édifices neufs, s'inspirant du style des maisons alsaciennes en pans de bois.

Lors de son dernier bureau, la municipalité a décidé de revoir son dispositif et d'adhérer uniquement à celui du Département pour les propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine d'avant 1900. Pour toutes les constructions plus récentes, le dispositif d'aide communale ne sera plus reconduit au-delà du 31 décembre 2012.

Le détail de l'opération sera présenté au Conseil Municipal à qui il appartiendra de décider de la marche à suivre dans ce domaine.

Après discussion, le Conseil Municipal rejoint l'avis du Bureau Municipal, voulant recadrer les dépenses dans ce secteur et décide d'adhérer au dispositif du Conseil Général du Bas-Rhin pour les seules aides aux propriétaires réalisant des travaux de valorisation de leur patrimoine datant d'avant 1900. Il autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le Département.

Adopté à l'unanimité

3) Extension du réseau d'assainissement rue des Vosges – Mise en place d'une convention avec le SICTEU de Hochfelden

La commune a saisi le SICTEU pour un projet d'extension du réseau d'assainissement dans le prolongement de la rue des Vosges, suite à la demande de permis de construire des consorts ALETON. S'agissant de travaux permettant la viabilisation de nouvelles parcelles et à terme de la zone INA1b à l'ouest du village, ils sont à la charge de la commune qui reversera le coût de l'opération, soit 23 692,76 € TTC, au SICTEU dans le cadre d'une convention de financement. Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention en vue de la réalisation de l'opération.

La dépense inscrite au budget (15 000 €) est inférieure au devis fourni. Il est donc décidé d'ajuster les crédits budgétaires en fonction du montant des travaux (+10 000 €) et d'autoriser le Maire à signer la convention de financement avec le SICTEU de HOCHFELDEN.

Adopté à l'unanimité

4) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu :
 - un marché de sous-traitance pour les travaux d'aménagement d'un accès sécurisé sur la RD 421 pour une sortie d'exploitation, avec paiement direct pour un montant de 11 960,00 € TTC avec l'entreprise SCREG EST de MOMMENHEIM (Bas-Rhin);
 - un avenant pour les travaux supplémentaires de réhabilitation des logements collectifs de la gendarmerie autoroutière de Schwindrathheim – lot N°6 – Menuiserie, pour un montant de 2 881,51 € TTC avec l'entreprise ANDRES de WEITBRUCH (Bas-Rhin);
- Les travaux de réfection du sol sportif de la salle polyvalente ont été réalisés dans les délais ainsi que l'intervention pour la maintenance du chauffage, notamment la mise en peinture des tuyaux d'alimentation du combustible, conformément à l'observation faite à ce sujet lors de la dernière visite périodique de la sous-commission départementale de sécurité. La réfection du sol devrait pouvoir être aidée par une subvention du Conseil Général du Bas-Rhin;
- Les travaux de réfection des logements collectifs de la gendarmerie suivent leur cours dans la deuxième aile. Le déménagement est prévu au courant de la 3^{ème} semaine d'août ;
- Les travaux d'aménagement d'un accès sécurisé sur la RD421 pour la sortie d'exploitation URBAN semblent également toucher à leur fin. Pourtant le résultat laisse perplexe bon nombre d'élus. Malgré le fait que les services du Département aient validé le résultat, Mme le Maire entend connaître les arguments du maître d'œuvre et du Conseil Général lors de la réception du chantier, trouvant la voie d'évitement trop étroite et mal signalée pour qu'elle puisse jouer un rôle sécurisant à l'approche de cet embranchement.
- Avancement du dossier de la zone d'extension à l'Est du village : les promesses de vente ont été enregistrées par le Cabinet SCHMITT le 12 juin. Le 22 juin, une esquisse laissant entrevoir un projet innovant a été présentée par l'aménageur et son maître d'œuvre, le Bureau BEREST. Avant de déposer une demande de permis d'aménager, le Cabinet SCHMITT souhaite anticiper la problématique des coulées de boue par la mise en place d'un dispositif de prévention (bandes enherbées ou fascines selon le cas). La commune reprendra l'attache des services de la Chambre d'Agriculture et du Conseil Général s'il y a lieu pour tenter de trouver une solution.
- Pour ce qui concerne la zone au nord, le permis d'aménager ayant été déposé, a fait l'objet d'une demande de nombreuses pièces complémentaires, notamment en ce qui concerne, l'assainissement, la prise en compte des coulées de boue issues des bassins versants et l'engagement de la commune à réaliser un aménagement routier à l'entrée du village pour des raisons de sécurité et d'accès à la zone de part et d'autre de la RD32. A préciser que la partie restant à aménager à droite en sortant du village fera l'objet d'un permis d'aménager distinct, compte tenu de l'existence de cet axe routier qui coupe la zone en deux.
- M. Philippe OBRECHT, Adjoint au Maire, fait part à l'assemblée du courrier que la commune a adressé au SICTEU, suite au rapport final de l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement établi par la société SOGREAH. Il y relate les points qui sont à revoir du point de vue de la commune : les deux bassins de captation au Nord du village qui paraissent mal positionnés, la mise à jour des réseaux à l'Est au droit du giratoire, et l'urgence d'entreprendre une opération en aval de la rue de l'Eglise suite au constat lors des derniers orages violents (chiffrés à environ 100 000 € à répartir par moitié pour le SICTEU et la commune).

Sortie de M. Claude WEISS à 21h50.

- La Communauté de Communes du Pays de la Zorn emménagera dans ses nouveaux locaux la semaine prochaine (18 juillet). L'inauguration est prévue le 31 août. Mme le Maire propose d'organiser une visite avec le Conseil Municipal par ailleurs. La date retenue est le 08 septembre ;
- Prochaine rencontre de la commission « fleurissement » : le 03 août à 18h00 ;
- Prochaine réunion de la commission communale des impôts directs : le 27 juillet à 8h00 ;
- M. GROSS Jean-Nicolas fait le point sur la situation des travaux de réfection des terrains de football en cours d'achèvement. Les représentants de la commune ont été invités à assister à la dernière assemblée générale du club. La demande de subvention adressée à la Ligue a été instruite favorablement et une subvention de 8 300 € a été accordée à la commune pour les travaux de mise en conformité, la mise en place d'une main courante et les abris de touche. Le club a donné son accord pour la date de l'inauguration fixée le 18 août à 17h00. La cérémonie sera suivie d'un match officiel de Coupe de France vers 19h00 ;
- M. Xavier ULRICH, Adjoint au Maire a participé à la dernière réunion « Ligne SNCF », d'ailleurs ouverte au public. Concernant le trafic sur la ligne Paris-Strasbourg en gare de Schwindratzheim, le trafic a augmenté de 11%. Ceci implique de prévoir l'aménagement d'un parking pour les voitures d'ici 2017 et de compléter l'aménagement pour les vélos afin de pouvoir fixer les cadres. Malgré tout, la période estivale se traduira par la mise en place d'un service réduit. Il en sera de même lors de la connexion de la nouvelle ligne TGV;
- La première estimation chiffrée pour les travaux d'extension du centre culturel est attendue pour la mi-août ;
- Le 07 août, la commune rencontrera le pasteur pour rediscuter des travaux à entreprendre sur la toiture de l'église.

Séance close à 22h40.